

XVI a jugé à propos de régler pour ce diocèse, concernant l'abstinence et l'usage de la viande pendant le carême.

Suivant la teneur de cet indult, on doit, pendant ce saint temps, faire maigre : 1^o le mercredi des cendres et les trois jours suivants; 2^o tous les mercredis, vendredis et samedis des cinq premières semaines; le dimanche des Rameaux et les six autres jours de la semaine sainte. Le même indult permet l'usage de la viande tous les autres dimanches du carême, ainsi que les lundis, mardis et jeudis des cinq premières semaines; mais dans ces derniers jours on ne peut faire qu'un seul repas en gras et il est défendu de faire usage de poisson à ce repas.

En vertu du même indult, il est aussi permis, les jours d'abstinence, 1^o de faire frire du poisson ou des œufs avec de la graisse ou même avec du lard, pourvu que l'on ne mange pas le lard; 2^o de faire bouillir du lard dans la soupe ou d'y mettre de la graisse ou du saindoux; 3^o de faire bouillir de la pâte dans la graisse, ou de faire entrer de la graisse dans la confection des pâtisseries.

On peut aussi 1^o le matin des jours de jeûne prendre quelques bouchées de pain et un peu de thé, de café, de chocolat ou de quelque autre breuvage, 2^o le soir des jours de jeûne où il est permis de faire un repas gras, on peut manger la soupe même grasse qui serait restée du dîner (cette dernière permission s'étend à toutes sortes de personnes).

Enfin ceux qui, à raison de leur âge, ou de leurs travaux sont exempts du jeûne, peuvent, aux jours de jeûne, où le gras est permis, manger gras à tous les repas.

Non seulement pendant le carême, mais tous les jours maigres de l'année, il est permis de se servir, dans la préparation des aliments maigres, du gras de lard, de bœuf, de mouton, de poulet et autres volailles.

NOUVELLES DE ROME.

Le Vatican a reçu confidentiellement de Berlin une demande de communiquer toutes les décisions prises par le Saint-Siège dans le cours de ce siècle, et ayant trait au pouvoir temporel du Pape.

On croit au Vatican que cette demande est faite à l'occasion de la note envoyée par le cardinal Jacobini aux puissances, à propos de l'affaire Martinucci.

D'après la *Germania*, bon journal catholique de Berlin, l'entente entre la Russie et le Vatican s'est effectuée sur les bases suivantes :

1^o L'ambassade russe auprès du Vatican sera rétablie ;